

LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants
Résumé exécutif



20

22

Les rapports annuels sur la présence des principales communautés étrangères en Italie - édités par la Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration du ministère du Travail et des Politiques sociales - ont pour objectif d'étudier et d'analyser la présence sur le territoire italien des nationalités n'appartenant pas à l'Union européenne qui sont les plus importantes d'un point de vue numérique : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, sri lankaise, sénégalaise, tunisienne, nigériane, péruvienne et équatorienne.

La contribution des institutions et des organismes qui ont mis à la disposition du ministère du Travail et des Politiques sociales les informations traitées par les services d'intégration d'ANPAL Servizi a également été fondamentale pour l'édition 2022. Nous remercions donc chaleureusement l'ISTAT - Institut national de la statistique, l'INPS - Coordination statistique actuarielle générale, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Université et de la Recherche, l'Union italienne des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture, le CeSPI, les confédérations syndicales CGIL, CISL, UIL, UGL et l'U.O. Applications de Data Science - Division des études et de la recherche d'ANPAL Servizi pour leur collaboration active et consolidée. La section sur l'inclusion financière a été rédigée par le Dr Daniele Frigeri, directeur de l'Observatoire national sur l'inclusion financière des migrants.

Les volumes complets des rapports sur les principales communautés étrangères en Italie, éditions 2012 - 2022, sont disponibles, en italien et dans les principales langues étrangères, dans la section « Documents et recherches - Rapports de la DG Politiques d'immigration et d'intégration » du portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it et dans l'espace « Études et statistiques » du site institutionnel du ministère du Travail et des Politiques Sociales - www.lavoro.gov.it. Aux mêmes adresses, en outre, une annexe statistique est disponible, où il est possible de trouver des informations complémentaires à celles incluses dans les rapports, ou d'approfondir ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2022 des rapports sur les principales communautés étrangères en Italie, la traduction dans les principales langues véhiculaires des résumés pertinents et le cahier de comparaison ont été produits par le secteur « Services pour les politiques d'intégration » d'ANPAL Servizi, dans le cadre du projet « START-Support to Integrated Multiannual Programming on Employment, Integration and Inclusion » (Soutien à la programmation pluriannuelle intégrée sur l'emploi, l'intégration et l'inclusion).

La communauté marocaine en Italie

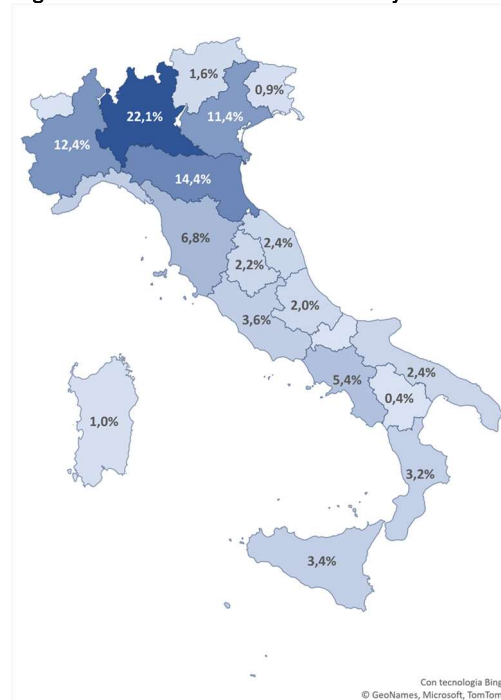
La communauté marocaine est sans aucun doute l'une des principales communautés extracomunitaires installées dans notre pays, l'une de celles dont l'histoire migratoire est la plus longue, surtout si l'on considère que les premières arrivées en provenance de ce pays africain remontent aux années 1980. Bien que d'autres pays européens - la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique surtout - aient attiré des travailleurs marocains dès les années 60, il faudra attendre une vingtaine d'années avant de pouvoir parler de véritables flux migratoires du Maghreb vers l'Italie : c'est en effet dans ces années-là que le Maroc a connu une crise économique traumatisante, conséquence d'un lourd endettement, qui a été suivie d'une série de mesures d'austérité qui ont porté le chômage à des niveaux insoutenables pour la population. Les jeunes diplômés marocains, qui se croyaient à l'abri des effets de cette crise, se virent contraints de quitter les régions les plus riches et de chercher de nouveaux pays où ils pourraient mettre à profit leurs compétences. C'est ainsi que l'Italie et l'Espagne, qui jusqu'alors n'avaient pas vraiment connu d'immigration étrangère, trouvèrent dans les travailleurs marocains une main-d'œuvre qualifiée et motivée par la nécessité de subvenir aux besoins de leurs familles restées au pays. Au début, les flux migratoires ne concernaient que les hommes, puis ils se sont caractérisés par la présence de familles entières.

La communauté marocaine compte **408 184** citoyens séjournant régulièrement¹ en Italie au 1^{er} janvier 2022 (environ 11,5 % de la population non communautaire en Italie). Par rapport à l'année précédente, on assiste à une hausse de 2,6 % (le nombre total de ressortissants de pays tiers a augmenté de 5,6 %).

Plus des deux tiers des citoyens marocains en Italie sont localisés dans le nord du pays, en particulier en Lombardie (première région pour les présences marocaines) - qui en accueille un peu plus de 22 %, contre plus d'un quart pour l'ensemble des citoyens non communautaires - en Émilie-Romagne et dans le Piémont, où l'on enregistre respectivement 14,4 % et 12,4 % des présences de citoyens marocains. Bien que seulement 15 % de la communauté réside en Italie centrale, la Toscane se distingue par le fait qu'elle accueille environ 7 % des citoyens de la communauté séjournant régulièrement en Italie.

La communauté présente un léger déséquilibre entre les sexes (les femmes représentent 46,2 % et les hommes les 53,8 % restants) et se caractérise par une forte concentration de jeunes : 40 % d'entre eux ont moins de 30 ans. La présence de mineurs, qui représentent le groupe d'âge prédominant dans la communauté, est résolument élevée et supérieure à la moyenne des citoyens non communautaires : 27,7 %, contre environ 21 % pour l'ensemble de la population non communautaire. La communauté se classe au deuxième rang des principales communautés non européennes en termes de proportion de mineurs. Cela est très probablement lié au niveau élevé de stabilisation atteint, qui est généralement associé à des ménages familiaux solides, mais aussi au taux de natalité élevé. Les plus de 113 000 mineurs marocains représentent 15,2 % des mineurs extracomunitaires présents en Italie au 1^{er} janvier 2022. La part des plus de 60 ans est également

Répartition de la population marocaine séjournant régulièrement en Italie. Données au 1^{er} janvier 2022



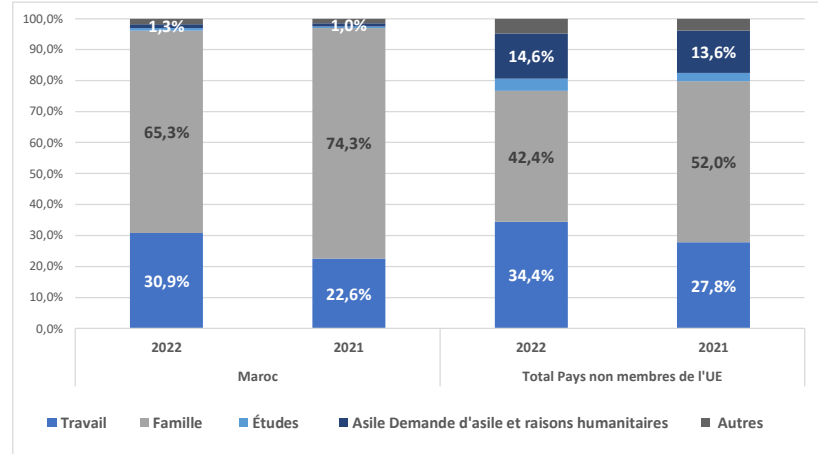
Source : Élaboration Secteur SpINT d'Anpal Servizi des données ISTAT

¹ Les statistiques sur les citoyens de pays tiers séjournant régulièrement en Italie comprennent tous les étrangers originaires de pays non membres de l'Union européenne qui sont en possession d'un document de séjour valide (permis de séjour ou permis de longue durée de l'UE). Les citoyens étrangers séjournant régulièrement en Italie ne sont pas tous inclus dans le décompte des résidents en Italie : la source statistique choisie inclut donc également les citoyens étrangers qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas encore obtenu la résidence en Italie.

légèrement supérieure à celle de l'ensemble des ressortissants de pays tiers : 10,4 % contre 10,2 %. Ce chiffre peut également être lu comme un signe de stabilisation sur le territoire : il ne s'agit pas de protagonistes de migrations récentes (généralement jeunes), mais plutôt de personnes qui sont arrivées avec les premiers mouvements migratoires, ou qui ont retrouvé leur famille.

Les données sur les permis de séjour² confirment le degré avancé de consolidation sur le territoire atteint par la communauté, grâce au **pourcentage élevé de résidents de longue durée³ (égal à 72,6 %)** - un pourcentage supérieur à celui observé sur l'ensemble des ressortissants de pays tiers de près de 7 points de pourcentage - et à l'incidence des raisons familiales parmi les permis de séjour soumis à renouvellement (65,3 % contre 42,4 % pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers). Dans 46,6 % des cas, les résidents pour raisons familiales sont des mineurs. Le travail est le

Permis de séjour de courte durée, par type et par nationalité (en %). Données au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2021



Source : Élaboration Secteur SpINT d'Anpal Servizi des données ISTAT-Ministère de l'Intérieur

deuxième motif de résidence, avec une incidence d'environ 31 % des permis de courte durée, soit une augmentation de plus de 8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

En 2021, après la chute drastique enregistrée en 2020 en raison des restrictions à la mobilité introduites au niveau mondial pour contrer la propagation du virus SARS-COV 2, on assiste à une augmentation générale des **nouveaux permis**, également en raison de la mesure d'émersion du travail irrégulier (décret-loi 34 de 2020) qui a permis la régularisation des citoyens non communautaires déjà présents sur le territoire : les nouveaux permis de séjour délivrés en 2021 aux citoyens marocains se sont élevés à **23 460**, avec une croissance exponentielle par rapport à l'année précédente (+128,6 %), en ligne avec la tendance générale des entrées. Dans la majorité des cas, les citoyens marocains entrés dans le pays en 2021 l'ont fait pour des raisons familiales (environ 73 %), soit une augmentation d'un peu plus de 95 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces admissions communautaires, 10 450 concernaient des mineurs, soit environ 61 % des nouveaux permis pour raisons familiales ; par rapport à l'ensemble des ressortissants de pays tiers, le pourcentage de mineurs ne dépasse pas 55,5 %. Soulignant le niveau élevé de stabilisation, la communauté occupe la première place en termes de nombre d'**acquisitions de la citoyenneté** au cours de l'année 2021. Sur un total de 109 584 concessions pour des ressortissants de pays tiers, 16 588 concernaient des citoyens d'origine marocaine, soit environ 15 % du total.

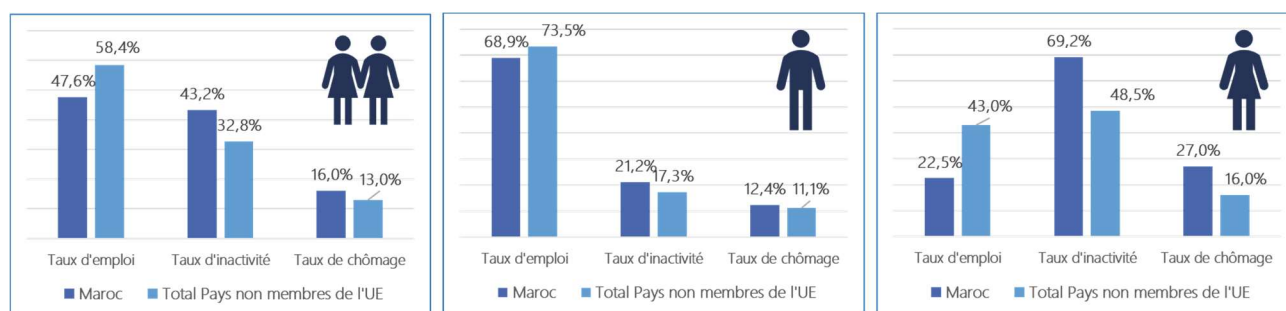
Bien que la communauté n'ait pas un **niveau d'éducation** élevé (la proportion de diplômés universitaires est de 4 %, contre 10,5 % pour l'ensemble des citoyens non communautaires), elle a été en mesure de trouver sa propre place sur le marché du travail italien en se spécialisant dans le travail manuel, un domaine qui, comme on le sait, ne trouve pas dans la main-d'œuvre autochtone les ressources suffisantes pour répondre à la demande. Le **profil dominant** - mais non exclusif - des travailleurs marocains est celui d'un sujet masculin occupant des emplois manuels non qualifiés dans le secteur industriel, où travaillent 28 % des travailleurs de la communauté, et dans le secteur des *services aux entreprises* (16 %). Les autres secteurs d'emploi de la communauté sont le *commerce* (14 %) et la construction (un peu moins de 13 %). Environ 11 % de l'ensemble des travailleurs marocains travaillent dans les *services publics, sociaux et personnels*, qui constituent le premier secteur d'emploi de la composante féminine de la communauté (42,5 %).

² Le rapport indique le nombre total de ressortissants de pays tiers autorisés à séjourner en Italie au cours de l'année de référence.

³ Le permis de longue durée de l'UE peut être délivré à un ressortissant étranger titulaire d'un permis de séjour valide depuis au moins cinq ans, à condition qu'il puisse prouver qu'il dispose d'un revenu minimum qui n'est pas inférieur à l'allocation sociale calculée annuellement.

L'analyse des principaux indicateurs du marché du travail révèle des performances en matière d'emploi moins bonnes que celles enregistrées pour l'ensemble de la population non communautaire, malgré des signes positifs en ce qui concerne le premier semestre 2021 : le **taux d'emploi** est d'environ **47,6 %** (contre 58,8 % pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers), le **taux d'inactivité** est de **43,2 %** (pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers, l'indicateur est d'environ 33 %), tandis que le **taux de chômage** s'élève à 16 %, contre 13 % pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers. Cette situation est en partie due à la faible intégration des femmes marocaines dans le monde du travail ; il existe en effet un écart important entre le taux d'emploi des hommes (environ 69 %) et celui des femmes (22,5 %), et la composante féminine de la communauté présente des taux d'inactivité très élevés (environ 69 %). Ces différences, qui se sont accentuées pendant la pandémie, ont été partiellement comblées par la reprise qui a suivi, le taux d'emploi des hommes ayant augmenté d'environ 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, tandis que le taux d'emploi des femmes a augmenté d'environ 7 %.

Population (15 ans et plus) et principaux indicateurs du marché du travail par sexe et nationalité (en %). Premier semestre 2022



Source : Élaboration Secteur SpINT d'Anpal Servizi des microdonnées RCFL - ISTAT

L'importance de la communauté dans la **sphère entrepreneuriale** est significative, puisqu'elle se classe première - parmi les pays non membres de l'UE - en termes de nombre d'entrepreneurs individuels. Au 31 décembre 2021, on comptait en effet **62 787 propriétaires d'entreprises individuelles d'origine marocaine**, soit environ 16 % des entrepreneurs extracommunautaires en Italie, un chiffre toutefois inférieur de 1,6 % à celui de 2020. L'analyse du secteur entrepreneurial confirme également la pertinence du secteur du *commerce et des transports*, où opèrent 68,6 % des entrepreneurs individuels marocains : comme nous l'avons vu plus haut, ce niveau de spécialisation est un trait distinctif de la communauté considérée, à laquelle appartiennent 26,1 % des entrepreneurs individuels extracommunautaires du secteur. Le deuxième secteur d'investissement le plus important pour les entreprises marocaines est la construction, bien qu'avec un pourcentage d'incidence inférieur à celui enregistré pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers (15,2 % contre 22,4 %), tandis qu'une part de 4 % opère dans le secteur des *services aux entreprises*.

Le niveau élevé d'intégration de la communauté marocaine se reflète également dans le recours important à certaines **mesures sociales** et en particulier aux subventions salariales : 8,8 % des bénéficiaires de subventions salariales hors UE sont marocains, un pourcentage qui s'élève à 13,6 % dans le cas du Fonds de garantie des salaires ordinaire (CIGO). La communauté est également particulièrement concernée par les pensions sociales, contrairement à la population non communautaire dans son ensemble : 17,3 % des bénéficiaires non communautaires sont des citoyens marocains. Ce pourcentage atteint près de 17,4 % pour les *pensions et allocations sociales* et 17,2 % pour celles d'*invalidité civile*, ce qui souligne encore l'enracinement de la communauté considérée dans la société italienne. L'incidence du *congé parental et des allocations de maternité*, qui indiquent la présence de ménages, est un autre signe du niveau d'intégration de la communauté dans le tissu économique et social italien. Respectivement 15,3 % et 10,4 % des bénéficiaires extracommunautaires hommes et femmes sont de nationalité marocaine. Au sein de la communauté, le nombre de bénéficiaires d'*allocations familiales* en 2021 s'élève à 61 016, ce qui représente 17,6 % de l'ensemble des ressortissants de pays tiers.

Le poids des ménages non communautaires se reflète également partiellement dans le revenu de citoyenneté (Reddito di cittadinanza) ou la pension de citoyenneté (Pensione di cittadinanza). En ce qui concerne la communauté marocaine, 42 886 ménages bénéficient du revenu de citoyenneté ou de la pension de

citoyenneté (19,3 % des bénéficiaires non communautaires), un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente.

Avec près de 7 % du volume total des remises migratoires envoyées de l'Italie vers le reste du monde (566,7 millions), le Maroc est le quatrième destinataire des flux financiers en provenance d'Italie, et le premier sur le continent africain, avec une augmentation constante depuis 2016.

